

TRAVAUX PUBLICS ET
SERVICES GOUVERNEMENTAUX
CANADA

QUESTIONS/RÉPONSES N° 14

PAGE 1 DE 1

SERVICES DES BIENS IMMOBILIERS
SECTEUR DE LA CAPITALE NATIONALE

PROJET N° 5225-2-2015-7
OTTAWA

DATE : 2 OCTOBRE 2015

La présente vise à donner des précisions et à répondre aux questions posées par les parties intéressées à soumettre une réponse à cette invitation.

1. Précisions, questions et réponses

- Q1 : Une attestation fournie par un professionnel embauché par le répondant (ou l'un de ses membres) suffit-elle comme élément de preuve des services de gestion immobilière (par exemple, un comptable agréé embauché par un membre du répondant).
- R1 : Oui, à condition que le contenu de l'attestation satisfasse aux exigences. TPSGC recommande également que le lecteur examine tous les documents de la demande de soumissions et les pièces jointes publiés (y compris le document de la demande de soumissions intitulé « Q&A - FR - 28 Sep 15.pdf » sur www.achatsetventes.gc.ca [numéro de référence PW-15-00696920]).
- Q2. Une attestation fournie par un architecte qui n'est pas embauché par le répondant qui a participé à un projet suffit-elle comme élément de preuve des services de gestion immobilière?
- R2. Oui, à condition que le contenu de l'attestation satisfasse aux exigences. TPSGC recommande également que le lecteur examine tous les documents de la demande de soumissions et les pièces jointes publiés (y compris le document de la demande de soumissions intitulé « Q&A - FR - 28 Sep 15.pdf » sur www.achatsetventes.gc.ca [numéro de référence PW-15-00696920]).